



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD

AVIS PUBLIC de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les modifications du Règlement sur le plan d'urbanisme n° 2015-258, du règlement de zonage n° 2015-259 et du règlement de lotissement n° 2015-260 de la Municipalité de Saint-Édouard.

Est par la présente donné par la soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté simultanément les projets de règlement suivants :

- a) le **Projet de règlement numéro 2024-347 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme no. 2015-258 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé et de modifier les dispositions applicables à la zone agricole relative à la construction résidentielle**

Ce projet de règlement vise à exclure les mezzanines des superficies indiquées aux définitions des termes : «commerciale locale», «commerciale lourde» et «industrielle locale». Ainsi qu'à permettre l'ajout d'une résidence supplémentaire sur la superficie de droit acquis conférée à une résidence par la LPTAA en vertu des articles 101 et 103, ce qui concerne toutes les zones agricoles "A" du territoire de Saint-Édouard.

En concordance avec les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé et au Plan d'urbanisme :

- b) le **Projet de règlement numéro 2024-345 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-259 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.**

Ce projet de règlement vise à :

- modifier la définition : «table champêtre»;
- ajouter des superficies de plancher maximales pour les commerces locaux, les commerces lourds et les usages industriels locaux;
- modifier les usages accessoires au logement et les conditions d'autorisation;
- modifier les conditions d'autorisation des ateliers d'artisanat;
- ajouter des conditions d'autorisation pour les services de toilettage d'animaux de compagnie et les garderies en milieu familial;
- retirer les notions d'entente de relocalisation hors de la zone agricole;

- c) le **Projet de règlement numéro 2024-346 modifiant le règlement de lotissement numéro 2015-260 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé**

Ce projet de règlement vise à modifier une norme d'exception aux normes minimales de dimension des lots.

QU'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le 24 juillet 2024, à 18h, à la salle Paula Tremblay Tétreault, située au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces règlements ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, au 405C, montée Lussier à Saint-Édouard, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ainsi que sur le site Internet de la Municipalité :

<https://www.saintedouard.ca/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil> section 2 juillet 2024.

Donné à Saint-Édouard, ce 4 juillet 2024

Édith Létourneau

Édith Létourneau, Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 4 juillet 2024 conformément à la réglementation en vigueur

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4e jour de juillet 2024.

Édith Létourneau

Édith Létourneau, Directrice générale et greffière-trésorière